

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21999 - 81ÈME ANNÉE

Le rapport de la Fondation pour le Logement des Défavorisés illustre le résultat du néocolonialisme français

Plus de 700 000 personnes survivent dans des conditions indignes dans les anciennes colonies devenues départements comme La Réunion



Dans les anciennes colonies françaises devenues départements français, la crise du logement frappe des centaines de milliers de personnes. Pauvreté, loyers élevés et pénurie de logements sociaux ne peuvent que pousser le peuple à se révolter pour briser le néocolonialisme français. Des choix politiques courageux sont indispensables pour préserver la paix sociale sans l'acheter mais en faisant respecter dignité et justice.

Dans les anciennes colonies françaises devenues départements français, la crise du logement est le visage concret du néocolonialisme français. Des

centaines de milliers de personnes vivent dans des conditions précaires, indignes, ou sous la menace permanente de perdre leur toit. Cette réalité n'est pas une fatalité. Elle est la conséquence directe de choix politiques qui ont maintenu ces pays dans le sous-développement.

15 fois plus de pauvreté qu'en France

Le constat est accablant. La pauvreté y est jusqu'à quinze fois plus fréquente qu'en France. Le chômage y atteint des niveaux records. Près d'un habitant sur quatre dépend de minima sociaux pour survivre.

Dans ces conditions, accéder à un logement digne devient un combat quotidien. Pour de nombreuses familles, se loger signifie consacrer une part excessive de leurs revenus à un toit souvent insalubre, trop petit ou mal adapté.

Prix des loyers abusifs

Le prix du logement aggrave encore cette injustice. Les loyers atteignent des niveaux comparables aux régions les plus chères de France, alors même que les revenus sont bien plus faibles. Cette contradiction enferme des milliers de familles dans la précarité. La majorité de la population est éligible au logement social, et une grande partie devrait bénéficier de logements très sociaux. Pourtant, les constructions restent insuffisantes et les demandes s'accumulent sans réponse.

La spéculation immobilière se développe au détriment des résidents

Dans le même temps, la spéculation immobilière se développe. Les résidences secondaires et les locations touristiques se multiplient, réduisant le nombre de logements accessibles aux habitants. Le logement devient une marchandise, soumise à la logique du profit, et non plus un droit fondamental. Cette situation renforce les inégalités et exclut les plus fragiles.

Des raisons de se révolter

Les conséquences sont lourdes. Le mal-logement détruit la santé, fragilise les familles et compromet l'avenir des jeunes. Il enferme des générations entières dans un cycle de pauvreté. Il alimente aussi un sentiment d'abandon et d'injustice, qui mine la cohésion sociale et ne peut que pousser à la révolte contre le système néocolonial et sa classe privilégiée, ce qu'il s'est passé l'an dernier à Madagascar peut aussi se passer à La Réunion.

Cette situation trouve ses racines dans une histoire coloniale dont les conséquences sont toujours visibles. Les anciennes colonies françaises devenues départements continuent de subir des retards structurels et un manque d'investissements à la hauteur des besoins. L'égalité proclamée par la République reste, pour beaucoup, une promesse non tenue.

Des solutions existent

Pourtant, des solutions existent. Il est possible de construire massivement des logements sociaux adaptés aux besoins de la population. Il est possible de lutter contre l'habitat indigne, d'encadrer les loyers et de réguler la spéculation. Il est possible de faire du logement une priorité politique réelle.

Ce qui manque, ce n'est pas la capacité d'agir. C'est la volonté politique. Garantir le droit au logement, c'est garantir la dignité. C'est reconnaître que les habitants des anciennes colonies françaises devenues départements sont des citoyens à part entière.

La République doit choisir : continuer à tolérer l'injustice au risque de révoltes, ou accompagner le développement.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Le jeudi 26 février 2026 à 17 heures à la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de l'Université de La Réunion

Séminaire « Révolution et santé publique : les expériences de la Chine, du Vietnam et de Cuba »

Séminaire universitaire organisé par le Pr. Salim Lamrani

RÉVOLUTION ET SANTÉ PUBLIQUE

Les expériences de la Chine, du Vietnam et de Cuba



Un séminaire à l'Université de La Réunion explore comment la Chine, le Vietnam et Cuba ont lié révolution et santé publique.

Le jeudi 26 février 2026 à 17h, l'amphi Ottino de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de l'Université de La Réunion accueillera un séminaire consacré aux liens entre révolution politique et santé publique. Intitulée « Révolution et santé publique : les expériences de la Chine, du Vietnam et de Cuba », cette rencontre propose une réflexion comparée sur trois pays qui ont fait de la santé un pilier central de leur projet social.

À travers les exemples de la Chine, du Vietnam et de Cuba, le séminaire analysera la manière dont des révolutions ont permis de transformer radicalement l'accès aux soins. Ces pays ont mis en œuvre des politiques axées sur la prévention, la médecine de proximité et la mobilisation collective, avec pour objectif de garantir un accès universel à la santé, y

compris dans les zones rurales ou défavorisées.

Trois spécialistes reconnus apporteront leur éclairage. Bruno Guigue, professeur invité à l'Université normale de la Chine du Sud, évoquera l'expérience chinoise. HO Hai Quang, maître de conférences honoraire, reviendra sur le modèle vietnamien, forgé dans un contexte de guerre et de reconstruction. Enfin, Salim Lamrani, professeur des universités, présentera les spécificités du système cubain, reconnu pour ses résultats malgré des ressources limitées.

Ouverte à tous, cette rencontre gratuite constitue une occasion unique de mieux comprendre des expériences historiques qui concernent La Réunion.

M.M.

Oté

Mézami alon anparl listoir Furcy,...Fassonn aprann in pé listoir nout péi. (onzyèm bouté)

Mézami kan mwin la lir lo liv « L'affaire de l'esclave furcy » mwin téi domann dann fon mon kèr pou kossa bann furcy la azi la loi kont la famiye Joseph Lory pars in pé pliss sé in n'afèr té possib fé pschtt konm in fizé. La prèv kan l'afèr la déklanshé Lory la trouv Clémance dann la vil Sin-dni épi lo boug la di : « Si wi azi pa la loi, mi garanti aou done oute frèr son libèrté d'issi dézan é anpliss done ali kat mil fran ».I fo dir ossi li l'avé domann a pa pèye lo diznèf zanuité d'rotar par rapor la libèrassion Madeleine — afranshi dopi 1789 é zésklav ziska la mor l'ané 1815.

An fète Clémance l'avé rofléshi la propozission Joseph Lory. El lété tanté par luil tantan pou propozission-la. Dabor pars azir la loi sa i koute shèr épi Furcy, mète d'otèl shé Lory l'avé bon rolassion avèk la famiye. Mé Clémance téi kalkil konbien foi banna lavé fé lo marshan d'parol. Inn foi kan la rolizyèz l'avé promète ramenn Madeleine dan l'Inn apré son batème katolik épi èl la trouv èl té tro fatigué pou rotourn Chandernagor kan èl l'ariv Bourbon

In dézyèm foi madam Routier èl-mèm l'avé promète done Madeleine son libèrté épi ramenn aèl dann l' ! inn mé èl la pran pliské son tan pars sé arienk an 1789 èl la afranshi Madeleine mé san suite é kan lo momon téi vé la libèrté pou son garsson lété toultan diskission épi dispite. Madeleine téi vé pa arien pou èl mé téi vé pa non pli son garsson i fash avèk la sossyété kolonyal.

Troizyèm kou d'mank parol sé par Lory li mèm kan li la fé in promèss zamé téni. Alor Clémance la di. Zot va azi la loi sirtou ké lo prokirèr épi son sibstiti lété so foi issi zot koté a zot mé zot té i gnor la forss la sossyété kolonyal avèk la fasson banna l'avé pou trike bann prossé. Zot i sava rann azot konte par zot mèm la sossyété kolonyal lété bien kapab dann la malonèteté.

A bon antandèr salu !

Justin